

REGLEMENT OFFRE PARRAINAGE DU 25 DECEMBRE 2014 AU 15 JANVIER 2015

Article 1.

La société LinXea , SAS au capital de 100 000€ immatriculée au RCS 478 958 762 dont le siège social est situé au 22 avenue de Suffren, 75015 Paris, propose sur son site www.linxea.com une offre de parrainage du 25 décembre 2014 au 15 janvier 2015.

Article 2.

Cette opération est réservée à tous les clients LinXea désireux d'y participer. Par client on entend toute personne physique majeure, demeurant en France métropolitaine et DOM-TOM.

Article 3.

Pour participer, le client doit parrainer une ou plusieurs personnes de son choix depuis son espace VIP.

On entend par parrain tout client de LinXea qui aura réussi à ramener au moins un filleul(e).

L'enregistrement du filleul(e) en qualité de client est défini à réception du bulletin de souscription chez LinXea.

Pour être validé en qualité de filleul(e) avec les conditions de la présente offre, les bulletins de souscription des filleul(es) doivent parvenir, par courrier postal, chez LinXea 22 avenue de Suffren 75015 Paris le 15 janvier 2015 au plus tard sous réserve d'acceptation de la part de LinXea.

Article 4.

- a) Sur la période du 25 décembre 2014 au 15 janvier 2015, le parrain qui aura parrainé un ou plusieurs de ses proches depuis son espace VIP, verra son compte crédité de 1 500 points par filleul devenu client, soit 3 fois plus de points que le nombre de points attribués hors opération parrainage.
- b) Les 1 500 points crédités équivalent à 150€ de chèques cadeaux KADEOS.

Vous pouvez consulter la liste des magasins ou vous pouvez utiliser les chèques KADEOS ici :

<http://www.ticket-kadeos.fr/Beneficiaires/Pages/Geolocalisation.aspx>

- c) Le versement des points sur le compte du parrain se fera à la validation de chaque souscription reçue par LinXea

Article 5.

- a) Sur la période du 25 décembre 2014 au 15 janvier 2015, tous les filleul(es) devenus clients sur l'espace de parrainage recevront un « cadeau d'accueil » d'une valeur de 600 points.
- b) Le versement des points sur le compte du filleul(e) se fera à la validation de la souscription reçue par LinXea
- c) Une fois client, le filleul pourra se connecter à l'espace VIP pour prendre connaissance de ses points et les utiliser s'il le souhaite.

Article 6.

La participation à cette opération de parrainage implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 7.

LinXea se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier et même d'annuler l'opération de parrainage si les circonstances l'exigeaient; sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait, à quelque titre que ce soit.

Article 8.

LinXea se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants. Les participants à cette opération (parrains et filleuls) doivent autoriser toutes vérifications concernant la validité de leur parrainage. Si après vérification, des éléments litigieux subsistent, la validation pourra être refusée. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination de la participation.

Article 9.

Le règlement de cette opération peut être consulté en ligne dans son intégralité pendant toute la durée de l'opération, sur le site www.linxea.com aux pages réservées aux filleuls et parrains, ou obtenu, sur simple demande écrite adressée par courrier à l'attention de LinXea "Opération Parrainage" à l'adresse suivante : 22 avenue de Suffren 75015 Paris.

Article 10.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant en écrivant à l'adresse suivante : LinXea 22 avenue Suffren 75015 Paris.

Article 11.

Le spamming (envoi de mails non sollicités ou non pertinents à des groupes de personnes) est formellement déconseillé pour le bon déroulement de l'opération. LinXea se réserve le droit d'exclure définitivement de l'opération tout utilisateur qui lui sera signalé comme ne respectant pas cette règle.

LINXEA - Siège social : 22 avenue de Suffren, 75015 PARIS - SAS au capital de 100 000 € - Siren : RCS 478 958 762
LinXea est enregistré auprès de l'Autorité des Marchés financiers (AMF) et Membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers - CIF sous le numéro : E001437. Immatriculé au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 031 073 (le registre est tenu par l'ORIAS, Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances situé 1 rue Jules Lefebvre 75311 Paris CEDEX 9, le registre est consultable sur www.orias.fr). Dans ce cadre, LinXea a souscrit auprès du CGPA une garantie financière et une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle conformément aux dispositions des articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances. (N° de police : RCIP0054) - L'autorité de contrôle de LinXea est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution dont les coordonnées sont les suivantes : 61, rue Taitbout 75436 Paris cedex 09.